



MAIRIE DE FELINES

Conseil municipal du 18 Décembre 2020

Procès-Verbal

1 - Proposition de la mairie de Sembadel pour l'achat de matériel en commun

La commune de Sembadel a fait établir un devis pour faire l'acquisition d'une pelle à pneu d'occasion et propose à la commune de Félines d'en partager l'achat.

Après en avoir délibéré, Le conseil a décidé de ne pas répondre favorablement pour l'achat de cette pelle.

2 - Dossier litige avec la DDT sur la carte communale et terrain B55 à Chamborne

Suite à un rendez-vous avec des représentants communaux, la DDT et la sous-préfète de Brioude, nos espoirs d'entériner la pénalité liée à la parcelle B55 ont encore échoué.

Il nous reste deux solutions : faire une proposition de boisement de parcelles en compensation ou régler la pénalité.

Le conseil Municipal, est favorable à l'unanimité au reboisement communal, y trouvant un coté environnemental et économique intéressant.

3 - Délibération sur autorisation de paiement des nouvelles dépenses d'investissements sur 2021 à hauteur de 25% des dépenses inscrites en 2020

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article. Une proposition de 328 634.15 € a été faite, correspondant à 25 % des dépenses potentielles des chapitres 20, 21 et 23 des comptes d'investissement de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ces propositions.

4 - Délibération sur adhésion au contrat service du CDG 43

Pour le Personnel / Contrat service

Cette adhésion permet aux collectivités de disposer d'un service de médecine préventive dans les conditions réglementaires. Elle permet également l'accompagnement en matière de prévention des risques professionnels et de santé au travail.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer au contrat de service « Santé au travail » pour les agents de la commune.

Service Juridique

Prolongation de la coopération DEMATIS actuelle afin de bénéficier des services de la plateforme de dématérialisation des marchés publics.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider la prolongation du contrat de service « Juridique » pour un an avec le CDG 43 jusqu'au 31 Décembre 2021.

5 - Délibération sur transfert de police spéciale au Président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Le conseil municipal doit prendre une délibération si elle souhaite conserver ses pouvoirs de police spéciale à l'échelle communale. (Polices spéciales de l'habitat)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, s'oppose à l'unanimité au transfert automatique des pouvoirs de police au président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

6 - Situation sur le chantier du couvent / information des subventions obtenues

Un point sur l'avancement du projet est fait par Stéphane Darle.

Au mois de Décembre 2020, La commune à obtenue 31 920€ de nouvelle subvention.

Subventions toujours en attente de décision : le Bonus relance (potentiellement 78 000 €) et le Contrat Ambition Région (potentiellement 187 000 €)

7 - Dossier réfection du mur du soutènement situé derrière l'école

Après avoir ré étudié ce dossier :

Le conseil municipal, décide de mandater l'employé municipal pour remonter le mur en pierre, bordant la parcelle Grimaldi, mettant en avant l'esthétique du mur.

8 - Courrier d'un cabinet avocat pour chemin rural à Sassac

Un habitant de Sassac, met en demeure la mairie par le biais de son avocat, pour la réouverture d'un chemin traversant le communal qui est utilisé en partie par un autre habitant qui l'exploite.

Cet habitant utilise ce bien après avoir demandé l'autorisation à la mairie.

Après lecture du courrier, Mr le Maire propose une rencontre avec toutes les personnes concernées dans l'affaire.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce choix.

9 - Propositions de conventions d'achat de bois

Deux conventions d'achat nous sont parvenues de la part de scieries locales.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, approuve à l'unanimité le choix de l'entreprise Filaire, car celle-ci propose un « nettoyage » du terrain après abattage (récupération du bois, des branches et des déchets verts).

10 - Motion de la région concernant une gestion permettant l'accroissement de la ressource en eau sur le bassin Loire-Bretagne et en particulier dans sa partie Loire-Amont

La région nous demande par un courrier d'adopter une motion afin de soutenir les différents projets liés au stockage de l'eau sur nos territoires et d'encourager toutes les initiatives prises pour la réalisation de ces projets.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de soutenir cette motion à l'échelle de la Commune.

11 - Information sur le dossier adressage avec décision pour la pose des panneaux et plaques

Les plaques et les numéros de rues ont été livrés à l'atelier intercommunal, dans l'attente d'une pose imminente.

Il y a lieu d'utiliser une tarière pour forer les trous recevant les panneaux des rues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose d'ajournée ce dossier, afin de demander au préalable l'avis à l'employé municipal et d'étudier les différentes propositions de pose.

Les panneaux seront posés par l'agent municipal, avec la présence de l' élu référent dans chaque village.

12 - Information sur le dossier « installation du nouveau pylône 4G »

Jean-Jacques PERRIN informe qu'un pylône est prévu d'être installé par ORANGE pour desservir les villages Almancette / Almance et Sassac.

Les trois points qui avaient été choisis ne font pas l'affaire ; En effet après plusieurs tests avec un drone, les trois points ont été jugés « non-concluant » par le diagnostiqueur, car les réseaux seraient bloqués par les arbres, et donc n'auraient eu aucune utilité. (Tests effectués jusqu'à 36 mètres de Haut).

Plusieurs pistes sont encore à explorer.

Parallèlement, une autre demande de Pylône a été effectuée pour un autre versant de la commune.

13 - Information sur le dossier petit patrimoine

Entretien des croix dans les villages :

A ce jour, seulement deux croix ont été entretenues. Il a donc été demandé aux élus de faire un « Etat des lieux » des croix à restaurer. Une réfection succincte des croix est demandée (ponçage et peinture) et Jean-Jacques PERRIN se porte volontaire pour donner un coup de main aux élus n'étant pas très à l'aise avec ce sujet.

14 - Proposition d'un dispositif de communication numérique envers les habitants.

Communication citoyenne :

A l'ère des nouvelles technologies, plusieurs applications peuvent être mise en place, en supplément du tableau d'affichage classique en mairie (qui demande un déplacement des usagers).

Entre-autre, deux applications sur smartphone ont attiré l'attention de Jean-Jacques PERRIN, qui teste une de ces applications depuis maintenant 1mois.

Il présente deux propositions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, choisi de procéder à une année « test » avec My City Pocket. Un retour sur expérience est prévu en cours d'année 2021.

15 - Information sur le dossier du chantier d'insertion de Bonneval

Le Chantier d'insertion de Bonneval s'arrêtera le 31 Décembre 2020.

La Communauté d'agglomération du Puy en Velay planche déjà sur ce sujet et proposerait, dans un futur proche, un chantier d'insertion sur le territoire nord de l'agglomération (réunissant 24 Communes).

Une nouvelle réunion se tiendra dans le premier trimestre 2021 avec toutes les mairies pour quantifier et qualifier les besoins de chacun et de réfléchir à la mise en place d'un prochain chantier d'insertion.

16 - Information sur le recensement 2021

L'INSEE a décidé, à titre exceptionnel, de reporter en 2022 l'enquête annuelle de recensement initialement prévue en 2021. Recensement prévu en janvier-février 2022.

17 - Information suite au courrier de l'inspection académique sur le dossier « label écoles numériques 2020 »

L'école de Félines a été retenue pour l'opération « label écoles numériques 2020 ».

Notre école pourra donc acquérir la totalité des équipements souhaités, subventionnés à 50 % par le Ministère de l'éducation nationale.

18 - Information sur le dossier maison de santé de la Chaise-Dieu

Suite à de nombreux départs de la maison de Santé de La Chaise-Dieu, il y a, à ce jour, plusieurs dysfonctionnements.

Le désert médical a été constaté par le Conseil municipal.

Le Pays du Velay est aux faits des événements et travaille actuellement sur cette situation qui a bon espoir de trouver une solution en 2021.

19 - Courrier Interfolk

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de la venue d'Interfolk pour la saison 2021, avec le soutien financier à hauteur de 50 % des frais de représentation.

20 – Droit de préférence

2 parcelles Boisées sont en vente dont une qui est contiguë à une parcelle communale.
nous avons la possibilité de prendre une délibération afin de faire connaître notre intérêt et donc acquérir ces parcelles.

Le sujet a été ajourné. Il sera remis à l'autre du jour du prochain Conseil municipal, une fois que les parcelles auront été identifiées par l'élu référent.

21 – Approbation du Procès-Verbal du 14/11/2020

Prise de connaissance du PV par les élus en amont du Conseil municipal.

Une modification a été apportée (retrait d'une phrase) sur le rapport de la commission communication.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le conseil municipal du 14 Novembre 2020.

QUESTIONS DIVERSES

- Valérie MONTEIL représentera la Mairie pour la Réunion du PNR (lac de Malaguet) le 05 février à 13h30.

- L'agglomération du Puy propose à l'ensemble des communes de son territoire, un groupement de commande pour l'acquisition de panneaux lumineux. Le conseil ne donne pas suite, considérant le coût d'achat trop onéreux.

- La région Auvergne-Rhône Alpes débloque 5 Millions d'euros pour des purificateurs dans les écoles. Une étude sera réalisée pour l'école communale.

- Les nouveaux tarifs pour l'eau consommée sur la commune vont être affichés dans la semaine prochaine.

- Disparition des petites trésoreries :

En 2022, la Trésorerie de Craponne est amenée à disparaître aux profits de gros centre de Finances Publiques. Seul un « point service » ne serait disponible sur Craponne dont les rôles et les compétences sont encore à éclaircir.

Le conseil décide à l'unanimité de soutenir la motion de l'AMF et de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay.